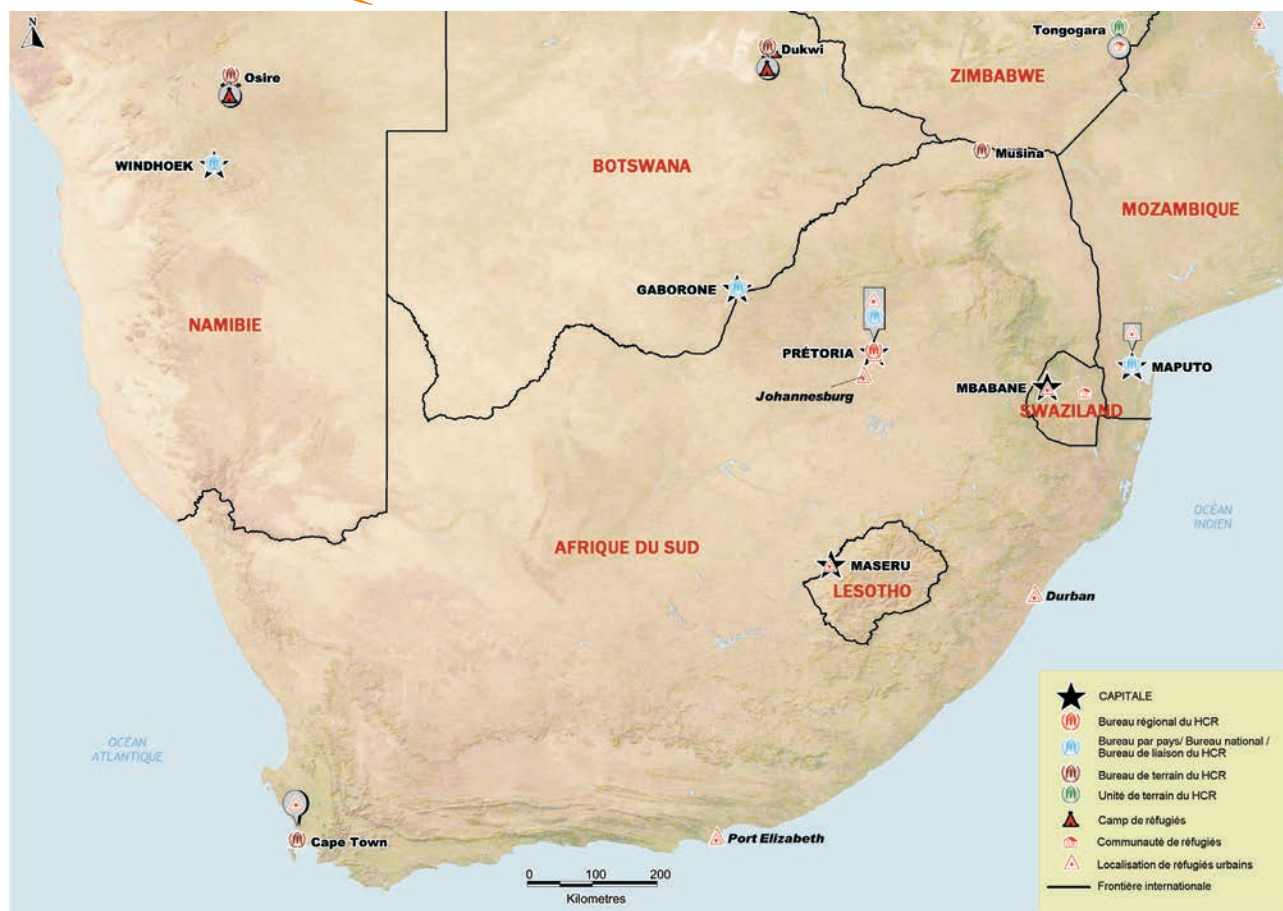


# AFRIQUE DU SUD



## Faits marquants

- Pour la quatrième année consécutive, l'Afrique du Sud a reçu plus de demandes d'asile individuelles que tout autre pays au monde : plus de 106 900.
- Le HCR a offert une assistance juridique aux réfugiés pour faciliter les recours, l'obtention de documents et l'ouverture de comptes en banque. L'Organisation a également recommandé aux autorités de modifier leur politique et leur législation dans un sens qui soit plus favorable aux réfugiés.
- Le HCR a formé les responsables communautaires et sensibilisé les communautés de réfugiés et de demandeurs

d'asile au problème du VIH et du sida, aux droits de l'homme et à la violence sexuelle et sexiste.

- Grâce aux efforts de plaidoyer du HCR et de ses partenaires, les réfugiés et les demandeurs d'asile en Afrique du Sud se sont vus accorder davantage de droits économiques et sociaux, notamment en ce qui concerne l'enseignement primaire gratuit, les services de santé et l'accès aux prestations sociales.
- Le HCR a lancé un projet pour lutter contre l'apatridie en Afrique du Sud. Plus de 1 710 personnes relevant de sa compétence ont été touchées, grâce au travail des bureaux d'aide juridique, à l'action sociale de proximité et aux dispositifs d'orientation.

## Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
<b>Réfugiés<sup>1</sup></b>	Somalie	15 200	-	-	-
	RDC	13 000	-	-	-
	Angola	5 800	-	-	-
	Éthiopie	3 400	-	-	-
	Burundi	2 400	-	-	-
	Congo	2 200	-	-	-
	Rwanda	1 400	-	-	-
	Zimbabwe	1 100	-	-	-
	Pays divers	13 500	-	-	-
<b>Demandeurs d'asile<sup>2</sup></b>	Pays divers	219 400	-	-	-
<b>Total</b>		<b>277 400</b>			

<sup>1</sup> Les chiffres relatifs aux réfugiés correspondent à des estimations du HCR.

<sup>2</sup> La mention « demandeurs d'asile » (cas en attente) désigne environ 63 700 cas (estimation) au sujet desquels aucune décision n'avait été prise en première instance et 156 400 cas au sujet desquels aucune décision n'avait été prise en recours.

## Environnement opérationnel

Selon les statistiques des autorités, quelque 106 900 demandes d'asile ont été déposées en Afrique du Sud en 2011. En dépit d'une diminution de 50 pour cent par rapport à l'année 2010, le nombre de demandes individuelles reçues a été plus élevé que dans tout autre pays du monde en 2011. Les mesures prises par le Gouvernement pour réduire le nombre de nouvelles demandes sont peut-être à l'origine de cette baisse.

Le projet lancé par le ministère de l'Intérieur en septembre 2010, en vue de délivrer des permis aux Zimbabwéens qui travaillaient, étudiaient ou exerçaient déjà des activités commerciales en Afrique du Sud, touchait à son terme. Selon le ministère, plus de 275 000 demandes avaient été reçues et plus de 250 000 permis délivrés à la fin de l'année 2011. Les expulsions de Zimbabwéens par les autorités ayant repris en octobre, le HCR a surveillé les centres de détention pour s'assurer que les demandeurs d'asile et les réfugiés n'étaient pas touchés par ces mesures.

Les textes de loi visant à amender la législation sur l'asile et sur l'immigration, votés en août 2011, ont introduit deux modifications clés dans le régime d'asile. La loi amendée sur l'asile institue des comités de détermination du statut, chargés de se prononcer sur les demandes de statut de réfugié, alors que cette tâche était auparavant dévolue à un seul fonctionnaire. La loi amendée sur l'immigration réduit de 14 à 5 jours le délai de dépôt de la demande d'asile lorsque le requérant entre dans le pays en passant par un poste-frontière officiel. Tout au long de l'année 2011, le Gouvernement a travaillé à la finalisation des règlements nécessaires à l'application des nouvelles dispositions.

## Réalisations et impact

### Objectifs et cibles prioritaires

Le HCR prévoyait d'offrir une assistance à au moins 20 pour cent de la population relevant de sa compétence dans les domaines des droits économiques et sociaux, des procédures d'asile, de la délivrance de documents, de l'autosuffisance, de l'éducation, de la santé et du VIH/sida. Globalement, le HCR et ses partenaires d'exécution ont fourni une aide juridique à quelque 25 000 personnes et une assistance matérielle à quelque 40 000 personnes. Trente mille personnes ont bénéficié de campagnes de sensibilisation au problème du VIH/sida et de soins à domicile.

### Environnement de protection favorable

- Le HCR a suivi attentivement les modifications apportées au régime d'asile et entretenu un dialogue régulier avec le Gouvernement pour clarifier ses positions. Le principal poste frontalier, à Musina, et les autres zones accueillant des réfugiés ont fait l'objet d'une surveillance régulière, ce qui a permis au HCR de communiquer des informations en retour au ministère de l'Intérieur et de militer pour l'accès effectif des demandeurs au système d'asile.
- Les recours ont été examinés par le Comité permanent pour l'asile et la Commission des recours. Le Haut Commissariat a régulièrement prodigué des conseils techniques et communiqué des informations sur les pays d'origine à ces organismes. La qualité des décisions de la Commission a par conséquent été très supérieure à celle des décisions rendues en première instance.

- Le HCR a travaillé en partenariat avec les principaux prestataires de services pour identifier les enfants non accompagnés, dépourvus de papiers et vulnérables ayant besoin de soins et de protection. À la fin de l'année, quelque 100 enfants avait fait l'objet d'un profilage aux fins de la détermination de leur intérêt supérieur et avaient été confiés à des partenaires aptes à leur fournir une assistance. Quelque 220 enfants ont bénéficié d'allocations du HCR en attendant l'établissement de leur profil, les entretiens au titre de la détermination de leur intérêt supérieur et d'autres solutions.

### Procédures de protection équitables

- Le HCR a apporté au Gouvernement un appui technique en rapport avec les procédures d'asile, la détermination du statut de réfugié et les solutions durables. Il a travaillé en étroite collaboration avec le ministère de l'Intérieur et la société civile pour surveiller les procédures d'asile, garantir un traitement équitable aux personnes relevant de sa compétence et promouvoir l'intégration sur place ainsi que d'autres solutions durables. L'Organisation a suivi de près les modifications apportées au régime d'asile et régulièrement rencontré les pouvoirs publics afin de faire connaître les positions du HCR sur ces questions. Le Haut Commissariat a également dispensé une formation sur le régime d'asile et les normes procédurales aux avocats récemment recrutés qui travaillent pour l'Université métropolitaine Nelson Mandela et *Lawyers for Human Rights*. En outre, le HCR a animé et appuyé un cours intensif sur le droit des réfugiés et l'aide humanitaire à l'intention de 22 étudiants de l'Université d'Afrique du Sud.

Une réfugiée congolaise vivant à Durban montre non sans fierté son potager urbain.



## Protection contre la violence et l'exploitation

- Des campagnes de lutte contre la xénophobie ont cherché à encourager l'acceptation, la tolérance et la cohésion sociale au sein des communautés. Le HCR a mis en place des équipes de sensibilisation communautaire et a collaboré avec les forces de polices sud-africaines afin d'empêcher les agressions contre les ressortissants étrangers et de garantir une réponse rapide en cas d'incidents ou de menaces de violences.
- Des supports pédagogiques destinés à lutter contre la xénophobie ont été produits et distribués dans les écoles et lors d'événements de proximité. Un feuilleton radio en 13 épisodes a également été produit et diffusé dans des langues locales par plus de 20 stations de radio communautaires réparties à travers le pays. Le HCR s'est associé aux producteurs d'un film documentaire sur la jeunesse pendant les attaques xénophobes de 2008, qui a été montré dans plus d'une centaine d'écoles. Une chanson et un clip anti-xénophobie ont également été produits et diffusés. Enfin, le HCR a lancé un projet qui s'appuyait sur le sport pour contrer la xénophobie et promouvoir la cohésion sociale.
- Sur la base des protocoles nationaux existants, les partenaires du HCR ont continué de se concerter et de faire campagne avec des ONG afin d'offrir des services aux réfugiés victimes de violences sexuelles et sexistes. Ceux-ci ont bénéficié d'une prophylaxie post-exposition et de soins médicaux, tandis que les victimes de violences familiales étaient accueillies si nécessaire dans des foyers sécurisés. Les partenaires juridiques ont aidé les réfugiés dans leurs démarches auprès du système judiciaire.

## Besoins et services essentiels

- Bien que l'accès aux droits et aux services essentiels soit garanti par la législation, quelques demandeurs d'asile et réfugiés ont eu des difficultés à obtenir ou à renouveler les documents qui leur permettraient de bénéficier pleinement de ces droits. En outre, certains ont été blessés ou ont perdu leurs biens à la suite de violences xénophobes.
- Le HCR et ses partenaires ont intensifié leurs efforts pour améliorer l'autosuffisance des réfugiés. Ceux-ci ont été formés à diverses compétences, adaptées ensuite aux programmes pertinents. Les efforts de sensibilisation des employeurs aux droits des réfugiés ont été renforcés. Quelque 90 personnes ont participé à des ateliers emploi, 300 à six ateliers de perfectionnement des compétences et près de 1 800 personnes à des sessions d'orientation culturelle et à des cours d'anglais.
- Pour résoudre les problèmes de logement, les partenaires du HCR ont noué des relations avec les centres d'hébergement existants afin de pouvoir leur adresser des réfugiés. Dans d'autres cas, les partenaires ont participé aux frais de location pour les réfugiés vulnérables. Quelque 1 100 familles et 1 900 personnes ont bénéficié d'une aide à au logement.
- Les efforts déployés en ce sens ont permis de sensibiliser le secteur de l'éducation au droit des réfugiés à l'éducation au même titre que les ressortissants nationaux. Bien que cela ne pose plus de problème majeur, certaines familles ne sont pas encore en mesure d'aider leurs enfants à acquérir une instruction. Le HCR et ses partenaires ont soutenu les familles par le biais de plaidoyers auprès des écoles, de quelque 1 200 visites à domicile et d'ateliers de sensibilisation pour environ 520 parents. Quelque 4 000 élèves ont bénéficié de subventions pour les frais de scolarité, les fournitures et les uniformes.

## Autogestion et participation communautaires

- Le HCR a intégré les résultats des évaluations participatives, incluant la gestion de l'âge, du genre et de la diversité, dans la conception générale de ses programmes. Ces programmes ont également pris en compte les résultats des précédentes enquêtes participatives impliquant les communautés, durant lesquelles il s'était avéré que les besoins les plus pressants avaient trait à l'hébergement, aux moyens de subsistance, aux papiers et à la sécurité.

## Solutions durables

- En 2011, le HCR a soumis des demandes réinstallation pour près de 870 personnes. Le nombre de demandes est resté constant, essentiellement en raison des violences incessantes perpétrées à l'encontre des réfugiés. Le HCR a mis en place de solides mécanismes d'orientation afin d'identifier les réfugiés ayant les besoins les plus pressants en zone urbaine.
- Quelque 70 personnes sont retournées de leur plein gré en Angola, au Burundi, au Congo, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, au Libéria, au Rwanda, en Ouganda, et en Sierra Leone.
- Sachant que les clauses de cessation vont bientôt être invoquées pour les réfugiés angolais, le HCR a appelé le Gouvernement à autoriser les membres de cette population à régulariser leur statut. Le Haut Commissariat a proposé de naturaliser les réfugiés angolais, ou de leur offrir un statut de migrant fondé sur des critères précis.

## Relations extérieures

- De nombreuses conférences universitaires et manifestations culturelles ont été organisées en Afrique du Sud et relayées par les médias, ce qui a permis de promouvoir l'action du HCR et d'attirer l'attention sur le sort des personnes qui relèvent de sa compétence. La campagne mondiale « Un réfugié privé d'espoir, c'est déjà trop » a servi de thème. La Conférence à la mémoire de Fridtjof Nansen a été assurée en partenariat avec l'Institut sud-africain des affaires internationales.

## Logistique et appui opérationnel

- Plus de 90 pour cent des produits et équipements achetés sur place et à l'international ont été livrés dans les délais prévus.

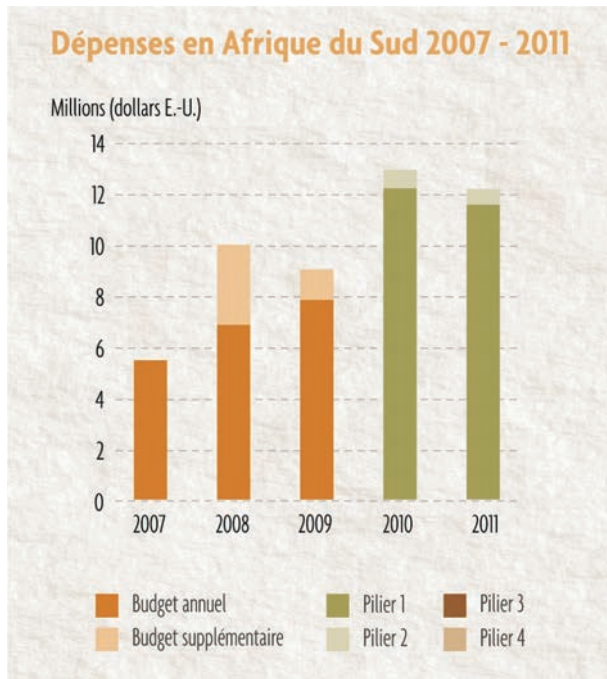
## | Contraintes |

Les réfugiés et les demandeurs d'asile sont dispersés dans l'ensemble du pays, principalement dans des zones urbaines, de sorte qu'il est difficile d'accéder à toutes les personnes qui pourraient avoir besoin de protection et d'assistance.

L'afflux incessant d'individus à la recherche d'un emploi, utilisant la filière de l'asile pour régulariser leur séjour, continue à poser un problème que les autorités tiennent absolument à résoudre. Le nombre de demandes d'asile en attente a augmenté malgré les efforts du ministère de l'Intérieur pour le réduire. La charge qui pèse sur le système est telle qu'il est très difficile de garantir l'équité et l'efficacité des procédures de détermination du statut.

Les efforts du HCR pour élargir l'espace de protection et promouvoir l'intégration des personnes relevant de sa compétence au sein des communautés d'accueil se sont heurtés à deux obstacles majeurs : le taux de chômage élevé chez les travailleurs non qualifiés, qui représentent la majorité des réfugiés et des





demandeurs d'asile ; et les défis en rapport avec la délivrance de documents aux réfugiés. Dans les quartiers défavorisés, des tensions ont souvent opposé les ressortissants locaux aux étrangers. Faute de campagnes d'envergure nationale pour lutter contre les attitudes xénophobes, les Sud-Africains continuaient à croire que leur pauvreté était due à la présence d'étrangers.

## Informations financières

Les dépenses ont augmenté en 2008 et 2009 (11,3 millions de dollars E.-U.) en raison des besoins supplémentaires des Zimbabwéens relevant de la compétence du HCR et de l'intervention montée pour répondre aux violences xénophobes. En 2011, les dépenses engagées au titre du budget pour l'opération se sont élevées à 12,2 millions de dollars E.-U. et ont couvert six projets régionaux, portant sur les relations extérieures, la réinstallation, l'enregistrement, la détermination du statut, l'apatridie et le rapatriement librement consenti.

## Organisation et mise en œuvre

Le bureau régional de Pretoria a coordonné les opérations de sept bureaux de pays (Angola, Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe) en Afrique australe et répondu directement aux besoins de protection en Afrique du Sud, aux Comores, au Lesotho, à Madagascar, à Maurice, aux Seychelles et au Swaziland. Deux bureaux de terrain ont été maintenus au Cap et à Musina. Le bureau régional employait 18 fonctionnaires internationaux (dont 16 assumant des responsabilités régionales) et 29 collaborateurs nationaux.

## Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	<b>3</b>
□ Effectifs totaux	<b>57</b>
Internationaux	18
Nationaux	29
VNU	3
Autres	7

## Collaboration avec les partenaires

En Afrique du Sud, le HCR a travaillé avec 14 partenaires d'exécution pour dispenser une aide sociale et juridique aux réfugiés dans les provinces du Gauteng, du Cap-Occidental, du Cap-Oriental, du KwaZulu-Natal et du Limpopo. Le Haut Commissariat a dirigé le Groupe de travail sur la protection, composé d'autres organisations onusiennes, de la Commission sud-africaine des droits de l'homme, de l'OIM et de diverses ONG, qui s'est concentré sur la lutte contre la xénophobie. Le groupe a entrepris d'élaborer un plan pour répondre aux défis suscités par la suspension du moratoire sur les expulsions de Zimbabwéens, ainsi qu'un plan d'urgence actualisé pour faire face aux troubles et émeutes touchant les réfugiés et les étrangers.

L'Organisation a également travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement, plus particulièrement les ministères de l'Intérieur et du Développement social, ainsi qu'avec les autorités provinciales et municipales.

## Évaluation générale

Tout au long de l'année, le HCR a organisé des rencontres régulières avec le ministère de l'Intérieur pour fournir un appui et un éclairage techniques sur les questions d'asile. Le Gouvernement aurait, semble-t-il, l'intention de prendre des mesures qui réduiraient l'espace d'asile. Le Haut Commissariat a suivi attentivement les développements, afin d'assurer le respect des obligations internationales.

Par leurs activités de sensibilisation et de lobbying, le HCR et ses partenaires ont progressé dans certains domaines, comme l'accès à l'enseignement primaire et aux services de santé pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. L'accès aux allocations sociales s'est manifestement amélioré et des politiques étaient en cours de finalisation avec le ministère du Développement social pour garantir l'accès des réfugiés aux programmes d'aide à l'enfance et aux allocations pour personnes âgées.

Partenaires	
<b>Partenaires d'exécution</b>	
<b>ONG:</b>	Centre d'accueil des réfugiés du Cap, CARITAS (Swaziland), <i>Child Welfare South Africa</i> , <i>El-Shaddai Church</i> , <i>Lawyers for Human Right</i> , <i>Refugee Aid Organisation</i> , <i>Refugee Social Services</i> , <i>Sediba Hope Centre</i> , Service jésuite des réfugiés, <i>Sonke Gender Justice Network</i>
<b>Autres:</b>	Permanence juridique de l'Université du Cap, PNUD (Comores), PNUD (Madagascar), Unité d'études sur le comportement social en matière de VIH-sida et de santé – Université d'Afrique du Sud, Université métropolitaine Nelson Mandela
<b>Partenaires opérationnels</b>	
<b>Organismes gouvernementaux :</b>	Centre national de gestion des catastrophes, Conseils municipaux du Cap, de Durban, de Johannesburg et de Pretoria, Ministères du Développement social, de l'Éducation, des Gouvernements provinciaux et locaux, de l'Intérieur, de la Santé
<b>ONG:</b>	<i>Refugee Point</i>
<b>Autres:</b>	<i>Coalition of Refugees and Migrants in South Africa</i> , OIM

## Besoins non satisfaits

- Le HCR avait prévu d'aider moins 20 pour cent des personnes relevant de sa compétence en Afrique du Sud mais n'a pu en assister que 10 pour cent en 2011.
- L'objectif consistant à réduire le nombre de personnes tributaires de l'aide d'urgence n'a pas été totalement atteint. Seuls 300 réfugiés, sur les 2 000 prévus, ont bénéficié de microcrédits pour monter une petite affaire et seules 600 personnes, sur les 1 000 prévues, ont reçu une formation professionnelle.
- Le HCR n'a pu réaliser pleinement ses projets, qui étaient d'intensifier la surveillance des townships sensibles et de soutenir les initiatives communautaires, ainsi que les campagnes d'information et les campagnes médicales, pour renforcer la cohésion sociale et contrer la xénophobie.
- Le projet d'élargissement de l'action de proximité, destiné à étendre les services sociaux et à garantir l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile vulnérables aux droits en instaurant au moins deux partenariats dans des zones où le HCR n'est pas présent, n'a pu être mis en œuvre car il nécessitait un important soutien opérationnel.
- Seules quelque 1 100 familles et 1 900 personnes ont bénéficié d'une aide en matière d'alimentation et d'hébergement, alors que le HCR avait prévu de porter assistance à 15 000 bénéficiaires.
- Il n'a pas été possible d'accroître les capacités des trois partenaires juridiques dans les proportions requises pour permettre au grand nombre de personnes qui ont besoin d'assistance d'accéder aux recours en justice.

## Budget, revenus et dépenses en Afrique du Sud | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
<b>BUDGET FINAL</b>	<b>40 135 780</b>	<b>1 031 941</b>	<b>41 167 721</b>
Revenus issus des contributions	596 543	0	596 543
Autres fonds disponibles	11 007 946	629 131	11 637 077
<b>TOTAL DES FONDS DISPONIBLES</b>	<b>11 604 489</b>	<b>629 131</b>	<b>12 233 620</b>
<b>VENTILATION DES DÉPENSES</b>			
<i>Environnement de protection favorable</i>			
Cadre juridique national	191 906	0	191 906
Politiques de migrations nationales et régionales	191 906	0	191 906
Prévention du déplacement	66 190	0	66 190
Prévention de l'apatridie	0	590 942	590 942
Coopération avec les partenaires	66 190	0	66 190
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	104 640	0	104 640
<b>Sous-total</b>	<b>620 832</b>	<b>590 942</b>	<b>1 211 774</b>
<i>Procédures de protection équitables</i>			
Enregistrement et établissement de profils	478 008	0	478 008
Accès aux procédures d'asile	585 980	0	585 980
Détermination de statut juste et efficace	200 293	0	200 293
<b>Sous-total</b>	<b>1 264 281</b>	<b>0</b>	<b>1 264 281</b>
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>			
Impact sur les communautés hôtes	68 987	0	68 987
Application de la loi	62 589	0	62 589
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	52 592	0	52 592
Protection des enfants	52 592	0	52 592
Détention non arbitraire	393 485	0	393 485
Accès aux solutions juridiques	59 142	0	59 142
<b>Sous-total</b>	<b>689 387</b>	<b>0</b>	<b>689 387</b>

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>			
Abris et autres infrastructures	346 539	0	346 539
Articles ménagers et hygiène de base	297 459	0	297 459
Soins de santé primaire	78 397	0	78 397
VIH et sida	188 151	0	188 151
Éducation	626 231	0	626 231
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	420 281	0	420 281
<b>Sous-total</b>	<b>1 957 058</b>	<b>0</b>	<b>1 957 058</b>
<i>Autogestion et participation communautaires</i>			
Évaluation participative	140 131	0	140 131
Autosuffisance et moyens d'existence	401 127	0	401 127
<b>Sous-total</b>	<b>541 258</b>	<b>0</b>	<b>541 258</b>
<i>Solutions durables</i>			
Retour volontaire	340 594	0	340 594
Réinstallation	370 417	0	370 417
Intégration locale	475 692	0	475 692
<b>Sous-total</b>	<b>1 186 703</b>	<b>0</b>	<b>1 186 703</b>
<i>Relations extérieures</i>			
Information	369 840	0	369 840
<b>Sous-total</b>	<b>369 840</b>	<b>0</b>	<b>369 840</b>
<i>Logistique et appui aux opérations</i>			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	404 885	0	404 885
Gestion et coordination des programmes	2 722 326	0	2 722 326
<b>Sous-total</b>	<b>3 127 211</b>	<b>0</b>	<b>3 127 211</b>
Autres objectifs	410 995	4 572	415 567
Solde des versements aux partenaires d'exécution	1 436 923	33 617	1 470 540
<b>Total</b>	<b>11 604 488</b>	<b>629 131</b>	<b>12 233 619</b>